

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JANVIER 2015 À 20 h 00

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, D. COUTAUD, B. BEAUFILS, M. BRUNEAU, E. CARDIN, S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, J-L GOBIN, J. GRONDIN, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD

Secrétaire de séance : D. COUTAUD

Convocation : 6 janvier 2015



MINUTE DE SILENCE :

À la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal observe une minute de silence en mémoire des victimes des récents attentats.

VŒUX 2015 :

Monsieur le Maire adresse ses vœux pour l'année 2015 à l'ensemble des élus présents.

NOTICE SOMMAIRE :

Monsieur le Maire s'excuse pour la remise tardive de la notice sommaire, les services n'ayant pu assurer un envoi électronique avant le week-end.

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire indique que le sujet concernant le personnel communal ne pourra être abordé ce jour dans la mesure où d'une part la commission personnel ne s'est pas réunie et d'autre part le dossier n'est pas définitivement prêt.
Ce point sera inscrit à la séance de février prochain.

LOGEMENTS PLACE SAINTE THÉRÈSE - DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du Contrat de Territoire Départemental 2013/2015, il avait été inscrit la réhabilitation d'un logement d'urgence à la Basse Noë.

Ce dossier ne sera pas prêt pour 2015, or les travaux doivent être engagés avant fin 2015 sous peine de voir les crédits prévus réattribués.

Le montant estimé des travaux avait été évalué à 180.000 € H.T. pour une subvention de 90.000 € du département.

Fin 2014 un point d'étape entre la Communauté de Communes et le Conseil Général a permis d'évoquer le transfert de cette aide vers les deux logements de la Place Sainte Thérèse.

Ceci implique de classer ces deux logements en logements d'urgence avec la conséquence d'un loyer extrêmement bas 100-150 €/mois.

Avec un complément de financement fait par l'emprunt, la charge financière restant à la commune sera de 200,00 € par mois environ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de réaliser deux logements d'urgence place Sainte Thérèse,
- d'arrêter le montant du programme à 175.000 € H.T.,
- de solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Territoire Départemental 2013-2015.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents afférents à cette affaire.

ACQUISITION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE :

Monsieur Julien GRONDIN, conseiller municipal délégué à la voirie, présente le projet d'acquisition d'un radar pédagogique.

Il est envisagé l'acquisition d'un matériel qui aurait la possibilité d'enregistrer les vitesses et le nombre de passages de véhicules et qui alerterait les usagers sur leur vitesse.

Cet appareil devra être autonome et facilement déplaçable.

En effet, à ce jour beaucoup de doléances sont formulées quant aux excès de vitesse tant en agglomération que dans les villages, mais aucune donnée réelle n'est disponible.

Pour pouvoir engager des actions de sécurisation il est souhaitable de connaître plus précisément les lieux et les types d'infractions commises.

Des devis sont en cours et l'acquisition d'un radar s'élèverait entre 2.500 et 4.000 €.

Il est possible de solliciter une subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R.), le dossier devant être déposé avant le 23 février prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet d'acquisition d'un radar pédagogique,
- sollicite une subvention au titre du P.D.A.S.R.,
- autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET COMMUNE :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'ouverture des crédits supplémentaires suivants :

Dépenses - Section de Fonctionnement :

- 011.6262	- Frais de télécommunication	+ 299,00 €
- 011.627	- Services bancaires et assimilés	+ 1.001,00 €
- 012.64 131	- Rémunérations	+ 7.000,00 €
		<hr/>
		8.300,00 €

Recettes - Section Fonctionnement :

- 73.7325	- Fonds péréquation-cession intercommunalité/commune	+ 2.000,00 €
- 013.6419	- Remboursement sur rémunération du personnel	+ 6.300,00 €
		<hr/>
		8.300,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 4 présentée par le Maire.

AUTORISATION CRÉDITS D'INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales et demande l'autorisation de pouvoir mandater les dépenses d'investissements avant le vote du prochain budget.

BUDGET COMMUNE :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : 425.478,53 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 106.369,64 € maximum ($< 25 \% \times 425.478,53 \text{ €}$).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- 20 - Frais d'études	2.500,00 €
- 21 - Immobilisations corporelles	20.000,00 €
- 22 - Immobilisations de cours	83.869,64 €

BUDGET LOGEMENTS COMMUNAUX :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : 150.000,00 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 64.092,00 € maximum ($< 25 \% \times 150.000,00 \text{ €}$).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- 23 - Immobilisations de cours	64.092,00 €
---------------------------------	-------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

AVENANT MARCHÉ DE VOIRIE - BODIN S.A.S. :

Monsieur le Maire expose qu'à la demande de la trésorerie de Machecoul, il faut mettre en place un avenant au marché de travaux de voirie conclu avec l'entreprise BODIN S.A.S. car la variante n'était pas portée dans l'acte d'engagement.

L'avenant n°1 au marché porte sur la mise en place de béton bitumineux sur l'aire de retournement du Reucher pour un montant de 3 351.60 € TTC, cette variante avait été approuvée lors de la délibération du 17 novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au marché BODIN S.A.S. et autorise le Maire ou un adjoint à signer les pièces nécessaires.

PERSONNEL COMMUNAL :

Question retirée de l'ordre du jour.

- Commission du personnel : mercredi 4 février 2015 à 20h00,
- Monsieur Jessy JEHANNO a été recruté au service comptabilité de la Communauté de Communes.

AMÉNAGEMENTS RUE CHARLES DE GAULLE :

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour s'attacher les services d'un bureau d'études pour les aménagements de la rue Charles de Gaulle dans sa partie comprise entre le carrefour de la rue du Stade et la sortie d'agglomération route de Corcoué.

La réflexion portera sur la sécurité, la mise en accessibilité et la rénovation éventuelle des réseaux souterrains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer une consultation pour l'étude et la maîtrise d'œuvre des aménagements rue Charles de Gaulle et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

Madame Nathalie FAUCOND, adjointe chargée de l'information, propose de faire évoluer le site internet de la commune.

Ces modifications consistent à « relooker » le site en adaptant la charte graphique utilisée pour le bulletin municipal et le mémento.

Le site deviendra responsif et donc accessible à partir des téléphones portables.

Monsieur PERRAULT a établi un devis qui s'élève à 400 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de mise à niveau du site internet ainsi que le devis présenté et charge le Maire ou un adjoint de signer les pièces à intervenir.

SERVITUDE DE TRÉFONDS LA DORIE :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de régulariser par un acte officiel le passage de canalisations d'eaux pluviales en domaine privé,

- autorise le Maire ou un adjoint à signer les pièces nécessaires pour l'établissement d'une servitude de tréfonds sur les parcelles suivantes : ZI n° 122 - 10 rue du Patissot, ZI n°^{os} 154 et 156 - 18 rue du Patissot et ZI n° 157 - 16 rue du Patissot. Les frais d'actes seront à la charge de la commune, l'office notarial de Saint Philbert de Grand Lieu est chargé de l'établissement des documents.

DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL :

Madame Nathalie FAUCOND indique que le bulletin municipal de janvier est arrivé. Elle précise que la liste des familles ayant demandé à ne plus recevoir le document papier est jointe pour chaque élu.



**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Lundi 9 février 2015 à 20h00**